Informations de base	
2001/2606(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les Nations unies: journée mondiale du refus de la misère (17 octobre 2001) **Subject** 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
04/10/2001	Décision du Parlement	T5-0515/2001	Résumé
04/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
11/04/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2606(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0616/2001	02/10/2001	
Proposition de résolution		B5-0619/2001	02/10/2001	
Proposition de résolution		B5-0627/2001	02/10/2001	
Proposition de résolution		B5-0635/2001	02/10/2001	
Proposition de résolution		B5-0644/2001	02/10/2001	
Proposition de résolution		B5-0654/2001	02/10/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0515/2001 JO C 087 11.04.2002, p. 0165-0253 E	04/10/2001	Résumé

Résolution sur les Nations unies: journée mondiale du refus de la misère (17 octobre 2001)

2001/2606(RSP) - 04/10/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution commune déposée par le PPE/DE, PSE, ELDR, Verts/ALE, GUE/NGL et le UEN, le Parlement européen demande à l'ensemble de l'Union européenne de faire du 17 octobre, la journée européenne du refus de la misère. Il demande à la Commission, au Conseil, au CES et à sa commission de l'emploi et des affaires sociales d'effectuer chaque 17 octobre une évaluation publique des politiques communautaires en matière de lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion sociale. Il se réjouit de l'initiative de la Présidence belge d'organiser le 17 octobre 2001, au Parlement européen, une réunion conjointe Conseil, Parlement européen et Commission pour présenter et discuter du rapport de la Commission sur l'inclusion sociale en présence des ONG, du comité de la protection sociale et des représentants des États membres. Il demande aux États membres de développer de véritables stratégies visant à l'accès égal de tous aux droits fondamentaux. Il demande au Conseil d'améliorer le suivi des actions entreprises dans ce domaine en arrêtant, d'un commun accord, d'ici à la fin de l'année des indicateurs en matière de lutte contre l'exclusion sociale. Il invite le Conseil et la Commission à présenter des propositions concrètes, avant la Conférence mondiale des Nations-Unies sur le financement du développement de mars 2002, concernant la manière dont l'Union européenne entend atteindre l'objectif de 0,7% pour l'aide au développement.